



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JUILLET 2012

Présents : Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Béatrice FOL, Gisèle MEYNET, Agnès HUYTON, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, Ludovic VUICHARD, Franck BURNET, Jean-Louis VUICHARD.

Procurator(s) : M. François-Michel DREVET donne procuration à M. Christian BURNIER.

Excusé : Roger VESIN.

Absents : Sophie TALLON, Philippe FOL, Frédéric FOL.

Secrétaire de séance : Franck BURNET.

Le Compte-rendu de la réunion du 13 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L.2121-18 du Code des Collectivités Locales, les séances des conseils municipaux sont publiques. Il précise que le public doit s'abstenir de toute intervention ou de toute manifestation et qu'en vertu de l'article L.2121-16 du même code, il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

I. Restructuration et extension du bâtiment de la mairie : attribution du marché

Dans le cadre des travaux de restructuration et extension du bâtiment de la mairie, un appel public à la concurrence sous forme de procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics a été publié le 22 mai 2012 sur le site dématérialisé de la Communauté de Communes du Genevois et transmis le 24 mai 2012 au BOAMP. La date de remise des offres a été fixée au 28 juin 2012.

Après l'ouverture des plis, il s'est avéré que certains lots étaient infructueux, une 2^{ème} consultation et négociation ont donc été lancées avec une remise des offres fixée au lundi 16 juillet 2012.

Monsieur le Maire rappelle les critères retenus dans le règlement de consultation pour la sélection des candidatures à savoir :

- la valeur technique : 60 %
- le prix des prestations : 40 %

Monsieur le Maire présente les résultats de cette consultation. Le Marché comprend 15 lots à attribuer dont 2 lots (Etanchéité et Revêtements de façades) restent en négociation et seront attribués lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Après étude des candidatures au regard des critères d'appréciation figurant dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir les sociétés suivantes :

Lot	Dénomination	Nom de l'Entreprise	Montant estimé	MONTANT en € HT
1	Démolition-Terrassement-VRD	DA COSTA	65 000	90 000.00
2	Gros Œuvre	DA COSTA	236 000	245 000.00
3	Charpente-Couverture-Zinguerie	LP CHARPENTE	69 000	58 635.20
4	Etanchéité	Non attribué	30 000	Non attribué
5	Menuiseries Aluminium	TMI	61 000	52 510.00
6	Revêtements de façades	Non attribué	25 000	Non attribué
7	Serrurerie	PERRIN	35 000	25 535.67
8	Cloisons-Doublages	PONCET CONFORT	29 300	28 917.95
9	Menuiseries Intérieures Bois	BOUVIER	27 300	27 582.00
10	Peintures Intérieures	AMP	21 000	19 800.40
11	Faux-Plafonds	EPC	17 500	17 834.00
12	Ventilation Chauffage Sanitaire	EITF	105 000	114 892.48
13	Electricité-Courants Faibles	GRANDCHAMP	98 000	75 983.75
14	Carrelage-Faïences	SOLS SYSTEM	28 500	28 265.61
15	Sols Souples	CONTIN	5 600	5 128.20
	TOTAL		853 200	790 085.26

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération,

- décide d'attribuer les différents lots du marché de travaux de restructuration et extension de la mairie aux entreprises et aux conditions ci-dessus énumérées,
- prend note que les lots n°4 et 6 sont en négociation,
- autorise M. Le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

II. Informations diverses

➤ Intercommunalité.

- Un bilan des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de chaque commune a été effectué avec les responsables du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté de Communes du Genevois (CCG). Il s'avère que le PLU de Savigny est en adéquation avec les ambitions du futur SCOT de la CCG. Le développement du « Grand Pré », prévu dans les 10 prochaines années correspond également à l'évolution du SCOT.
- Commission SPORT : le gymnase du Salève ouvrira ses portes à l'automne 2012.
- Un diagnostic des ressources fiscales et financières du territoire de la CCG a été réalisé. Il indique la répartition des richesses et de la pression fiscale sur le territoire de la communauté. Le revenu potentiel fiscal à Savigny est toujours dans la moyenne des autres communes.

➤ Urbanisme.

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivants :

- Permis de Construire MORGAN Fabienne – Murcier : abri avec auvent
- Permis de Construire JAQUET Jean-Claude – Cessens : rénovation
- Déclaration Préalable FOL Michel – Murcier : division parcellaire
- Déclaration Préalable DOSSI Fabien – Chez Borgeat : abri de jardin
- Déclaration Préalable HORVAT-FUMEX Janine – Cessens : Couvert pour terrasse
- Déclaration Préalable RENGGLI Carole – Chez Borgeat : abri de jardin

➤ Terrain de jeux (Agorespace).

Madame Béatrice FOL s'est rendue chez M. et Mme CHAUTEMPS, à leur demande, un soir à 21 heures afin d'établir un constat des nuisances sonores causées par le terrain de jeux.

Il s'avère que le règlement d'utilisation du terrain de jeux n'est absolument pas respecté.

Afin de limiter ces nuisances qui perdurent, il est proposé :

- de mettre une chaîne au niveau du sens interdit afin d'interdire physiquement l'accès aux véhicules,

- d'installer des panneaux près de l'agorespace rappelant que l'utilisation des ballons de football en cuir est interdite.

- des filets seront installés le long des buts afin d'amortir le bruit des ballons.

Mme Béatrice FOL note que la famille CHAUTEMPS a soulevé des remarques intéressantes en proposant de diriger les jeunes vers le terrain de football de Jonzier qui est isolé et librement ouvert. La plupart des jeunes présents le soir ne font en effet « que taper dans le ballon ».

La question se pose de clôturer le terrain à des horaires strictes.

Monsieur le Maire précise que si aucune amélioration n'est constatée malgré la mise en place de ces contraintes et si le règlement n'est toujours pas respecté, la structure du terrain de jeux pourrait alors être déplacée.

Le Maire,
Christian BURNIER.

